



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 29 MAI 2019

Date de la convocation : 15 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Mathieu HAZOUARD (Membre associé), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain RENARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°190529_018
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE
« AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

DÉLIBÉRATION N°190529_018
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE
« AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Considérant la convocation du comité syndical en date du 15 mai 2019 fixant le prochain comité syndical le 29 mai 2019 à 14h00 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 14h30,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 29 mai 2019 à 14h00,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 14h30.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le vote du budget primitif 2019 du annexe « Aménagement Numérique du Territoire » en date du 19 février 2019,

Vu la délibération en date du 29 mai 2019 relative à la constatation des créances auprès des membres de Gironde Numérique dans le cadre du projet Gironde Haut Méga (RIP2G),

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire », il y a lieu de procéder aux réajustements suivants :

- Mise en œuvre de la constatation de créance auprès des membres pour fonds de concours pour le projet Gironde Haut Méga – Opération d'ordre
- Augmentation des crédits prévisionnels relatifs au versement de la subvention de 1^{er} établissement par Gironde Numérique au regard de l'état d'avancement des travaux plus rapides que prévus et réalisés par le délégataire Gironde Très Haut Débit.

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 45 177 774 euros en section d'investissement :

- En dépenses :
 - Chapitre 041 (opérations patrimoniales) : + 41 177 774 euros
 - Chapitre 27 (créances sur personnes de droit privé) : + 4 000 000 euros
- En recettes :
 - Chapitre 041 (opérations patrimoniales) : + 41 177 774 euros
 - Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilés) + 4 000 000 euros

DÉLIBÉRATION N°190529_018
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE
« AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la décision modificative n°1 2019 du budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire » selon les conditions visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 29 mai 2019

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe : Page signature